

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**SEVENDIPITY SPRL**, société de conseil en développement immobilier, ci-après intitulée « le Prestataire », a son siège social à Burdinne, 4210, 7 rue du Sart et est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0544.489.407 - RPM Tribunal de commerce de Huy.

## INTRODUCTION

Les ventes et services du Prestataire sont régis par les conditions générales détaillées ci-après. En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières de l'offre, ces dernières primeront sur les conditions générales reprises ci-dessous. Les engagements verbaux pris par le Prestataire ne l'engage qu'après confirmation écrite et dûment signée.

## VALIDITE ET PRIX

L'offre est considérée comme acceptée par le Client soit après confirmation écrite de sa part par courrier ou email, soit après paiement d'une partie du prix mentionné dans l'offre. Le Client confie alors au Prestataire dans les termes et conditions repris dans l'offre, la mission telle qu'elle est définie dans les conditions particulières. Sauf mention contraire, les conditions particulières de l'offre ne sont valables que pour des missions à réaliser sur le territoire belge. L'offre et le(s) prix mentionné(s) dans celle-ci ont une validité de 30 jours calendrier à partir de la date d'envoi de l'offre. Le(s) prix mentionné(s) a(ont) valeur contractuelle. Dans l'hypothèse où une (des) variation(s) devrai(en)t avoir lieu, le Client en serait averti par courrier ou email.

## DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués dans l'offre peuvent évoluer en fonction des contraintes techniques et d'éléments indépendants de la volonté du Prestataire, ils n'ont qu'un caractère indicatif sauf stipulation contraire expresse.

## DROITS ET DEVOIRS DU PRESTATAIRE

La mission spécifique du Prestataire est reprise dans les conditions particulières. Toute modification à cette mission fera l'objet d'un avenant à l'offre. Le Prestataire exécute sa mission conformément aux règles de l'art. Cependant, en ce qui concerne la mise en œuvre par le Client des conseils proposés par le Prestataire suite à l'exécution de sa mission, ce dernier ne peut être tenu pour responsable du non-aboutissement des démarches du Client dans la mesure où celles-ci dépendent de celui-ci et/ou d'éléments extérieurs tels qu'autorisations administratives, accord de tiers, etc. Le Prestataire garantit que les éléments, services et fonctionnalités conseillés au Client, utilisés par ce dernier conformément aux indications données, sont substantiellement conformes aux indications reprises aux conditions particulières.

Le Prestataire n'est responsable que de l'exécution de sa mission spécifique, de son dol ou de sa faute lourde. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'exécution des missions spécifiques, du dol ou de la faute lourde de tiers autres que les sous-traitants du Prestataire.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution du présent contrat et est libre de l'utiliser à toutes autres fins.

Le Client est propriétaire des chiffres, commentaires, images, et informations obtenus dans le cadre de la mission, à l'exception des données achetées par le Prestataire et soumises à une convention de non transmission. Le Client garantit qu'il dispose de tous les droits ou autorisations nécessaires quant aux données et informations transmises au Prestataire et qu'il tiendra le Prestataire indemne contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait être propriétaire de droit intellectuel sur les éléments qu'il aura fournis au Prestataire. Le Prestataire garantit que les données personnelles du Client seront gérées conformément au respect de ses droits à la vie privée.

Le Prestataire confère au Client le droit d'utiliser les résultats de sa mission aux fins convenues. Le Client est seul responsable dans les choix d'utilisation des résultats. Le Client s'engage à mentionner, lors de l'utilisation des résultats de la mission du Prestataire, l'origine de ses sources, qu'il s'agisse du Prestataire lui-même ou des fournisseurs de données du Prestataire.

## DROITS ET DEVOIRS RECIPROQUES

Les cocontractants agissent l'un envers l'autre avec loyauté. Ceci implique notamment l'obligation réciproque de signaler au cocontractant tout élément dont une partie sait, ou devrait savoir, qu'il peut avoir une influence sur la manière dont il met en œuvre ou exécute ses droits et obligations.

## REFERENCES

Le Prestataire pourra faire état, pour la promotion de son activité, du nom du Client et du travail réalisé.

## PAIEMENTS

Le détail des paiements est repris dans les conditions particulières. Tout paiement doit parvenir dans les 30 jours calendrier à compter de la date de l'invitation à payer envoyée soit par voie postale ordinaire soit par email soit remise directement au Client. Les modalités de paiement sont reprises dans les conditions particulières. Passé ce délai et sans mise en demeure, une majoration de 10%, avec un minimum de 50 €, sera appliquée pour frais administratifs et un intérêt de 2% par mois entamé sera compté.

Cette majoration n'interdit pas au Prestataire d'entamer d'autres actions qu'il jugerait utiles. Le Prestataire se réserve notamment le droit de suspendre l'exécution de sa mission jusqu'au paiement complet et définitif des sommes dues. La suspension de la mission ne suspend pas les obligations de paiement du Client. Les frais d'avocats sont à charge du Client en cas d'action judiciaire intentée par le Prestataire en raison du défaut de paiement du Client. Le Prestataire reste l'unique propriétaire de l'ensemble des produits et services livrés aux Clients jusqu'à complet paiement de ceux-ci.

## FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Prestataire a le droit soit de suspendre l'exécution du contrat, soit de considérer le contrat comme nul, soit d'ajuster le contrat aux circonstances. Le Client reconnaît avoir renoncé à toute indemnité.

## RESILIATION

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations qui découlent des présentes et pour autant que celui-ci persiste dans un délai de 30 jours à dater de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat nonobstant le droit de réclamer tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

## RESOLUTION DES LITIGES, LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Client renonce explicitement à ses propres conditions générales et accepte totalement celles décrites dans le présent document. L'utilisation, par le Client, de ses propres bons de commandes ne déroge pas à cette disposition quelques soient les mentions qui figurent sur le dit bon de commande. En cas de litiges, les cocontractants s'engagent à tenter de dégager une solution à l'amiable.

Pour l'application, l'interprétation et l'exécution du présent contrat, le droit belge est seul applicable et les tribunaux de Huy sont seuls compétents pour connaître tous les litiges qui pourraient en résulter.